

AFFAIRE N° 5. - Assainissement 7ème Tranche - Approbation de l'Adjudication.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 2 AOUT dernier a eu lieu l'ouverture des plis contenant les offres relatives aux travaux d'Assainissement 7ème Tranche.

La SOCIETE EAU et ASSAINISSEMENT (S.O.C.E.A.) ayant fait l'offre la plus avantageuse a été déclarée adjudicataire provisoire pour le prix, T. T. C., de CENT SOIXANTE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE FRANCS CFA (160 968 871 Frs CFA).

Le montant total des dépenses se décompose comme suit :

- Marché S.O.C.E.A .....	160 968 871 Frs CFA
- Sommes à valoir pour imprévus, révision de prix, déplacement poteaux E.E.R., honoraires .....	39 031 129 Frs CFA
	<hr/>
	200 000 000 Frs CFA

Le financement sera assuré de la façon suivante :

- Subvention du MINISTERE de l'INTERIEUR ....	50 000 000 Frs CFA
- Emprunt contracté auprès de la CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS .....	150 000 000 Frs CFA
	<hr/>
	200 000 000 Frs CFA

Le financement étant assuré, je vous demande, Mesdames et Messieurs d'approuver le résultat de cette adjudication.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Adopté*  
Saint-Jouis, le 1er décembre 1992  
Bon le Chef  
Le Secrétaire Général  
Signé : S. Basset  
Une copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
R. Basset